

ÉTUDE DE CAS

RÉP. DÉM. DU CONGO 2019–2020 / CONFLIT

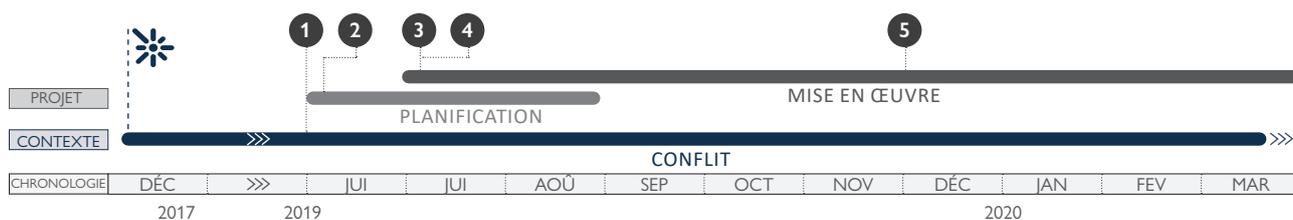
MOTS CLÉS: Abri d'urgence, Durabilité environnementale, Planification de site

CRISE	Crises en Ituri, depuis la fin de 2017
PERSONNES DÉPLACÉES	Plus de 360,000 personnes déplacées depuis juin 2019*
LIEU D'EXÉCUTION DU PROJET	Province de l'Ituri, nord-est du Congo
PERSONNES AIDÉES PAR LE PROJET	8,621 ménages ont bénéficié d'abris d'urgence
PRODUITS DU PROJET	<p>7,673 abris d'urgence familiaux 79 abris d'urgence collectifs 8,621 ménages déplacés à l'intérieur de leur pays ont reçu des articles non alimentaires Travail contre rémunération pour la communauté d'accueil et les populations déplacées Gestion et coordination du site Activités de protection communautaires</p>
TAILLE DES ABRIS	10.5m²
DENSITÉ D'OCCUPATION DES ABRIS	2.1 – 3.5m² par personne
COÛT DIRECT	125 dollars É.-U. par abri
COÛT DU PROJET	140 dollars É.-U. par abri
	* Source: Operation DRC UNHCR



RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet a été élaboré en réponse aux déplacements internes survenus pendant la flambée de violence dans la province de l'Ituri. L'Organisation a intensifié son intervention en construisant des abris d'urgence familiaux et collectifs pour les personnes déplacées internes sur 20 sites répartis dans 12 villages et villes. L'Organisation a planifié les sites et des abris ont été construits dans le cadre d'agrandissements de sites d'installation spontanée des déplacés internes, sur un site nouvellement planifié de personnes déplacées internes, et sur les terres de familles d'accueil. Les équipes de construction, constituées de membres des communautés d'accueil et de les personnes déplacées internes, sont intervenues dans le cadre du dispositif «travail contre rémunération». Le projet a fourni l'occasion d'étudier de manière approfondie l'opportunité de différents modèles d'abri.



★ Déc 2017: Des attaques interethniques entre communautés entraînent des déplacements massifs dès la fin de 2017 et au début de 2018.

- 1 Juin 2019:** Escalade des attaques interethniques dans la région de l'Ituri.
- 2 Juin - juil 2019:** Évaluation des besoins.
- 3 Juil - août 2019:** Conception du projet et négociations de terrains.
- 4 Juil 2019:** Début des consultations avec les communautés d'accueil et les personnes déplacées internes.
- 5 Déc 2019 - mars 2020:** Étude de nouveaux types d'abris construits avec des matériaux locaux.



Le projet visait à améliorer les conditions de vie des personnes déplacées internes et résoudre les problèmes liés à la surdensité des camps.

CONTEXTE

Alors que la République démocratique du Congo (RDC) est riche en ressources naturelles, le taux de pauvreté est l'un des plus élevés au monde et figure parmi les pays les plus vulnérables sur le plan des crises humanitaires. L'environnement politique a entraîné des tensions électorales et économiques et contribue aux conflits ethniques et communautaires latents. Ces facteurs produisent des déplacements massifs, entraînent la recrudescence de maladies endémiques et aggravent la malnutrition et l'insécurité alimentaire. En 2019, la RDC a accueilli plus de cinq millions de déplacés internes, en plus de nombreux réfugiés.

ESCALADE DES ATTAQUES ET DÉPLACEMENTS

Depuis décembre 2017, la violence qui sévit dans la province de l'Ituri, au nord-est de la RDC, a fait des milliers de morts et déplacé près d'un demi-million de personnes. En 2018, le climat politique s'est amélioré à la suite des élections, avec une passation de pouvoir pacifique. Cependant, si la violence a décliné dans certaines régions, elle a connu une forte recrudescence dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Depuis juin 2019, des déplacements massifs sont de nouveau signalés dans trois des cinq territoires administratifs de l'Ituri.

La majorité des personnes déplacées ont cherché refuge au sein des communautés d'accueil; avec certaines familles ayant accueilli jusqu'à quatre foyers. Des dizaines de milliers d'autres sont arrivées dans des sites de déplacement existants où régnaient déjà des conditions effroyables, avec de nombreux besoins, notamment en matière d'abris et de santé. De nombreuses personnes déplacées internes dormaient en plein air ou dans des bâtiments publics, y compris des établissements scolaires et des églises. Une minorité d'entre elles a réussi à construire des abris de fortune, souvent à partir de matériaux recueillis lors de précédents épisodes de déplacement, notamment des bâches. Pour beaucoup parmi les déplacés internes, c'était leur deuxième ou troisième déplacement.



Dans les communautés d'accueil, 79 abris collectifs ont été construits pour les déplacés internes qui dormaient en plein air ou dans des bâtiments publics, chaque abri collectif étant compartimenté en unités séparées pouvant accueillir huit ménages.

APPROCHE DU PROJET

Les trois objectifs stratégiques de l'Organisation en matière d'abris en relation avec les déplacés internes en RDC sont: fournir une réponse d'urgence, soutenir les retours ou l'intégration locale dans les zones de déplacement, et renforcer les capacités locales. L'intervention en matière d'abris menée dans la province de l'Ituri avait pour but de fournir un abri d'urgence aux aux déplacés internes les plus vulnérables. L'action devait permettre de venir en aide aux personnes les plus vulnérables: celles qui dormaient en plein air, dans des bâtiments publics ou dans des familles d'accueil. Les déplacés internes dormant en plein air ou dans des bâtiments publics au sein de communautés d'accueil ont été les premières à bénéficier d'une aide en la matière avec la construction d'abris collectifs.

Des efforts ont été déployés en vue de désengorger les sites d'installation spontanée des déplacés internes, par la négociation de terrains supplémentaires et par l'attribution d'abris aux familles réinstallées. Des abris ont été érigés dans le cadre d'agrandissements de sites d'installation spontanée, de sites nouvellement planifiés et sur les terrains de familles d'accueil.

Les abris d'urgence ont été mis en place dans le cadre d'une approche de programme intégrée. Alors que l'organisation fournissait des abris, les partenaires étaient responsables de la fourniture de latrines, de douches et l'amélioration de l'approvisionnement d'eau. L'intervention menée par l'Organisation prévoyait également la distribution d'articles non alimentaires tels que des couvertures, des nattes de couchage, des bâches en plastique, de la lessive et des bidons. Les femmes et les filles ont en outre reçu des kits dignité (comprenant des serviettes hygiéniques) à l'appui de leur hygiène menstruelle. Les déplacés internes et les communautés d'accueil ont participé à la construction des abris dans le cadre du dispositif «travail contre rémunération».



De nombreuses déplacés internes ont construit des abris improvisés sur des sites d'installation spontanée caractérisés par une forte surpopulation et par des conditions de vie déplorables.

ACCÈS AUX TERRES ET PLANIFICATION DES SITES

AGRANDISSEMENT DE SITES D'INSTALLATION SPONTANÉE

La grande majorité des sites de personnes déplacées internes ont vu le jour sous la forme de sites d'installation spontanée sur des terrains appartenant au clergé, après que les personnes déplacées ont négocié le droit de les occuper avec les autorités locales, les propriétaires fonciers et les communautés d'accueil. En vue de désengorger les sites surpeuplés et d'améliorer les conditions de vie, l'Organisation a négocié l'accès à des terrains additionnels adjacents ou à proximité des sites existants, sur lesquels des familles ont pu être réinstallées. L'accès à ces terrains a été négocié pour une durée initiale de cinq ans, avec la possibilité de prolongation.

Même agrandis, les sites sont demeurés extrêmement denses et surpeuplés. La planification de l'extension du site a suivi les principes et les normes humanitaires en ce qui concerne l'espacement des nouveaux abris. Cependant, les espaces collectifs (établissements scolaires, espaces de cuisine et aires de marché) et les travaux d'infrastructure (drainage, routes d'accès, infrastructures WASH), qui font généralement partie intégrante de sites bien planifiés, n'ont souvent pas été mis en œuvre. Bien que les latrines ont bien été construites par des partenaires, l'absence de planification générale des sites souvent fait obstacle au choix d'un emplacement optimal.

SITE DES DÉPLACÉS INTERNES, KIGONZE, BUNIA

Dans le cadre de l'intervention en Ituri, seul un site de personnes déplacées internes, celui de Kigonze, a été planifié. Construit en périphérie de la ville de Bunia dans le cadre d'une approche échelonnée, il a accueilli 10,000 personnes (2,000 abris) une fois achevé.

Contrairement aux agrandissements de sites d'installation spontanée, le site de Kigonze a été intégralement planifié

selon les normes de planification humanitaire. Le site de Kigonze a été élaboré en prenant en compte différentes composantes des établissements humains, et ne s'est pas limité à la construction d'abris. Les toilettes, les douches et les sources d'approvisionnement en eau ont été placées de sorte à garantir l'accès aux plus vulnérables. L'espace restreint n'ayant pas permis de prévoir des espaces de cuisine individuels, des aires ad hoc couvertes ont été réparties dans l'ensemble du site.

De plus, contrairement aux décisions prises pour d'autres sites, les autorités locales ont accepté de construire un nouvel établissement scolaire destiné aux déplacés internes et à la communauté d'accueil (les personnes déplacées internes installées sur d'autres sites ont dû inscrire leurs enfants aux écoles locales, une tâche difficile dans la majorité des cas étant donné que les écoles étaient déjà surpeuplées et que les personnes n'avaient généralement pas les moyens de payer les frais scolaires supplémentaires). La planification du site de Kigonze pris en considération la légère pente du terrain pour faciliter le drainage du site, qui a été doté de routes d'accès et de canaux de drainage.

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

Dans le but de favoriser la coexistence, la cohésion sociale, l'autonomisation et l'adhésion aux nouveaux sites et abris, les communautés locales et les les déplacés internes ont été consultés pour la construction des abris, aux travaux d'aménagement des sites et aux activités de gestion des camps. L'élément d'intervention de l'abri a été accompagné d'activités de gestion et de coordination des sites axées sur l'organisation des communautés des déplacés internes au sein des nouveaux sites, par exemple avec la prise en compte des réseaux sociaux et des besoins des personnes présentant un handicap lors de l'attribution des abris. La planification et la mise en œuvre ont mobilisé plusieurs partenaires sectoriels, les autorités locales, les structures ecclésiales locales et les communautés d'accueil, les déplacés internes.



Abri improvisés construits par les déplacés internes sur un site d'installation spontanée et latrines construites par une organisation partenaire en bordure du site. Bien que l'Organisation ait apporté une aide en matière d'abris (non présente sur cette image), les améliorations générales en matière de planification des sites existants et de leurs agrandissements ont été limitées.

ÉTUDE DE NOUVELLES SOLUTIONS EN MATIÈRE DE CONCEPTION D'ABRIS

Dans l'est de la RDC, les habitats locaux sont généralement des structures à pièce unique (rectangulaire ou circulaire) de plain-pied rassemblées en groupes. La principale technique de construction consiste à monter une armature de mur en bambou recouverte de terre (clayonnage enduit de torchis). Les briques cuites sont moins couramment utilisées par les ménages à faible revenu. Les toits sont souvent en chaume dans les zones rurales, tandis que la tôle ondulée domine dans les zones urbaines. Dans les villes, les constructions en béton armé, en blocs de ciment ou en briques cuites sont de plus en plus courantes.

Dans le cadre de ce projet, les abris ont été conçus sous la forme d'une structure en bois dotée de murs et d'un toit en bâches en plastique. En raison des difficultés de mise en œuvre liées à des retards des chaînes d'approvisionnement en matériaux (voir la section «Principales difficultés»), l'Organisation a décidé d'étudier et d'identifier des conceptions alternatives en utilisant des matériaux locaux. L'objectif de la recherche était d'éclairer les futures interventions d'urgence et de partager la conception et les BOQs des variations avec les partenaires pour une future amélioration des abris.

Après une analyse méticuleuse des matériaux de construction adaptés, trois options ont été retenues aux fins de la comparaison finale:

- Modèle A: structure en bois dotée de murs et d'un toit en bâches en plastique;
- Modèle B: structure en bois avec murs en clayonnage enduit de torchis et toit en terre compactée; et
- Modèle C: murs de briques et toit en terre compactée.

Chaque option a été évaluée selon différents critères parmi lesquels on peut citer les coûts d'investissement initiaux, la durée de vie de l'abri, l'espace de vie couvert offert par l'abri ainsi que l'impact sur l'environnement et la durée de vie des matériaux. Les résultats ont été utilisés pour déterminer des stratégies permettant d'améliorer la durabilité des abris, de réduire la dégradation de l'environnement local, réduire l'empreinte carbone des abris et de promouvoir davantage d'interventions humanitaires respectueuses de l'environnement.

Le programme a été conçu pour intervenir dans un contexte d'urgence et fournir un espace de vie digne aux déplacés internes. Cependant, les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre, telles que la construction d'une solution d'abri de courte durée sur des lieux de déplacement prolongé, des retards dans la chaîne d'approvisionnement de matériaux acquis à l'international (bâches), et des problèmes de maintenance dus à la méconnaissance des techniques/matériaux de construction, ont incité à étudier de manière plus approfondie les aspects liés aux coûts/bénéfices d'autres conceptions d'abris ainsi que leur durabilité et leur utilité à long terme afin de démontrer qu'il existe des solutions adaptées et valables autres que la structure d'urgence recouverte de bâches généralement privilégiée.

Si le coût initial des modèles B et C est supérieur à celui du modèle A, ils s'avèrent plus rentables si l'on tient compte de la durée de vie de l'abri. Ils obtiennent en outre de meilleurs résultats dans la plupart des autres critères, dont l'impact sur l'environnement. Enfin, bien que cela n'ait pas été pris en compte dans l'analyse, les enseignements tirés de cette intervention indiquent que le recours accru à des matériaux disponibles localement présenterait également l'avantage d'entraîner des effets positifs sur les marchés locaux.



Les traditions du pays en matière de construction reflètent la diversité des territoires, des climats et des ressources.

© Apia Pirjevec

Modèle A : 11.9 dollars É.-U./m²/an (fiche d'évaluation)



Fiche d'évaluation de la durabilité

Protection des arbres	
Atténuation des émissions de CO2	
Efficience des matériaux	
Performance technique	
Habitabilité de l'abri	
Coût de l'abri	

Interprétation des résultats* : 1 = insuffisant, 2 = passable, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = excellent.
Les critères d'évaluation ont été définis sur la base de la performance globale des abris décrits dans le présent document.

Modèle B : 6.1 dollars É.-U./m²/an (fiche d'évaluation)



Fiche d'évaluation de la durabilité

Protection des arbres	
Atténuation des émissions de CO2	
Efficience des matériaux	
Performance technique	
Habitabilité de l'abri	
Coût de l'abri	

Interprétation des résultats* : 1 = insuffisant, 2 = passable, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = excellent.
Les critères d'évaluation ont été définis sur la base de la performance globale des abris décrits dans le présent document.

Modèle C : 2,3 dollars É.-U./m²/an (fiche d'évaluation)



Fiche d'évaluation de la durabilité

Protection des arbres	
Atténuation des émissions de CO2	
Efficience des matériaux	
Performance technique	
Habitabilité de l'abri	
Coût de l'abri	

Interprétation des résultats* : 1 = insuffisant, 2 = passable, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = excellent.
Les critères d'évaluation ont été définis sur la base de la performance globale des abris décrits dans le présent document.

Les fiches d'évaluation synthétisent certains aspects de l'analyse des différents modèles d'abris.

CONCEPTION DES ABRIS

Les abris construits dans le cadre du projet sont simples – une structure en bois formant une pièce unique, recouverte de bâches en plastique – et ont été érigés en vue de fournir une aide d'urgence vitale. Bien que la taille de l'abri ne soit pas conforme aux normes spatiales Sphère, elle a été déterminée conformément aux normes locales et de manière à éviter les conflits avec les communautés locales et les communautés spontanées de déplacés internes ayant construit elles mêmes leurs abris, qui offrent généralement un espace de vie bien inférieur à 3.5m² par personne. La taille réduite des abris a également été jugée nécessaire en raison du nombre de personnes déplacées ayant besoin d'un abri et du peu de terrains disponibles. Deux abris ont été attribués aux familles nombreuses. Bien que ces types d'interventions d'urgence apportent une aide vitale, elles présentent des limites en matière de durabilité.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS

Durabilité de l'intervention en matière d'abris. Les cycles de déplacement dans l'est de la RDC sont récurrents et prolongés, des déplacés internes demeurant souvent dans cette situation pendant de nombreuses années. Bien que l'utilisation de bâches en plastique dans la conception des abris puisse présenter des avantages dans les contextes d'urgence, leur durée de vie et leur durabilité sont limitées.

Aide à l'accueil aux déplacés internes. La majorité des personnes nouvellement des déplacés internes résidaient dans des familles d'accueil – souvent dispersées dans des zones très reculées – une famille hébergeant

parfois jusqu'à quatre familles déplacées. L'intervention en matière d'abris avait pour but initial d'assister sur place les personnes qui vivent dans des familles d'accueil afin qu'elles ne soient pas contraintes de s'installer dans des sites des déplacés internes. Dans la plupart des cas, cela n'a toutefois pas été possible en raison des problèmes de surpopulation, du manque de terrains sur lesquels ériger des abris supplémentaires, et des difficultés d'accès et problèmes de sécurité sur les lieux où se trouvent les familles d'accueil. L'objet du projet a donc été modifié, les bénéficiaires ayant très rarement reçu une aide en matière d'abris chez les familles d'accueil et ayant pour la plupart déménagé dans des extensions de sites des déplacés internes.

Planification des sites. En raison de capacités techniques, d'une coordination et d'une vision à long terme lacunaires, les efforts de planification des sites d'installation spontanée et des extensions se sont limités à la construction d'abris et à l'ajout ultérieur de latrines en périphérie des sites, sans prise en compte des normes de sécurité et des groupes vulnérables. En raison d'une planification insuffisante, il est arrivé que des sites se retrouvent dans une situation de surpopulation et que les risques d'inondation et d'incendie ne soient pas prévenus. L'accès aux services et aux infrastructures n'était pas équitable et a souvent été mis en œuvre sans tenir compte des besoins des personnes les plus vulnérables. Les risques en matière de protection liés à l'accès limité des plus vulnérables sont apparus après la mise en œuvre, mais il a été impossible, dans la pratique, d'appliquer de stricts principes de planification des sites une fois les abris et les installations WASH mis en place. Pour cette raison, il est impératif d'investir dans des ressources adéquates et une équipe technique pendant la phase de planification.



© Anja Pijetec

Le site de des personnes déplacés internes de Kigonze, en périphérie de la ville de Bunia, était le seul site officiellement planifié.

Participation des femmes aux activités de construction.

Aucune femme ne s'est manifestée à l'issue de l'action menée en vue d'encourager les membres des communautés d'accueil et les déplacés internes à participer à la construction des abris dans le cadre du dispositif «cash for work». Malgré les efforts de sensibilisation concernant la construction d'abris pour la communauté d'accueil et les personnes déplacées à travers le programme «Cash for Work», aucune femme ne s'est manifestée. Les groupes de femmes ont par la suite mené une petite campagne d'information et de sensibilisation sur les possibilités de travail pour les femmes dans le domaine de la construction des abris. Des femmes ont alors intégré les équipes de construction, mais sont restées minoritaires.

Chaîne d'approvisionnement des matériaux. Le territoire de la province de l'Ituri est très reculé et difficile d'accéder. L'accès aux sites a présenté d'importantes difficultés pour la mise en œuvre du projet, non seulement en raison d'une infrastructure routière en très mauvais état ou inexistante et des inondations fréquentes des routes existantes, mais aussi en raison des menaces constantes de différents groupes armés présents le long de l'itinéraire. Les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ont entraîné des retards dans la livraison des matériaux dans les zones touchées. Les difficultés rencontrées par le projet ont été principalement dues à l'acquisition de bâches à l'international, ce qui a retardé la construction des abris pour les raisons évoquées.

IMPACTS PLUS LARGES

L'intervention en matière d'abris en Ituri a donné lieu à une vaste analyse visant à remettre en question l'approche généralement adoptée dans le cadre des interventions en matière d'abris humanitaires et à aider les praticiens de l'action humanitaire à évaluer la performance technique, l'impact sur l'environnement, l'habitabilité et le coût des modèles d'abris. L'analyse a montré que moyennant certains ajustements, il est possible d'amplifier les effets positifs et d'atténuer les effets négatifs des activités en matière d'abris sur l'environnement et d'améliorer leur durabilité. Elle a également démontré qu'un faible coût d'investissement initial n'aboutit pas forcément à une meilleure rentabilité.

Ces activités ont donné lieu à une vaste étude des différents types d'abris récemment mis en place sur les sites d'intervention de l'Organisation, dont le principal objectif était de simplifier la comparaison des différentes options de conception des abris.



Des efforts ciblés ont été déployés en vue d'intégrer des femmes dans les équipes de construction.

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

POINTS FORTS

- √ **Ampleur et rapidité de l'intervention.** L'intervention a été mise en œuvre à grande échelle de manière à apporter une aide à un grand nombre de déplacés internes dans un contexte très difficile et avec des options d'assistance limitées.
- √ **Processus inclusif de mise en œuvre.** Le projet a impliqué les communautés locales et les personnes déplacées dans la construction d'abris; des efforts particuliers ayant été déployés pour inclure et autonomiser les femmes. Grâce à la participation de la communauté d'accueil et de la population déplacée, le projet favorisé la collaboration et la tolérance qui a contribué à la cohésion sociale.
- √ **Coordination et partenariat.** Sur le site des déplacés internes de Kigonze, la collaboration avec d'autres acteurs a permis d'équiper le site d'abris, mais également d'installations sanitaires, de sources d'approvisionnement en eau améliorées, de routes d'accès et d'autres services. Dans d'autres camps, un travail de coordination et des partenariats ont également permis d'associer une aide WASH à la construction d'abris, bien que cela aurait pu être mieux coordonné.
- √ **L'intervention en matière d'abris s'est accompagnée d'activités de gestion et de coordination des sites** pointé sur l'organisation des communautés déplacées au sein des nouveaux sites, qui ont permis de veiller à ce que les liens sociaux existants soient encouragés et de favoriser une cohabitation harmonieuse.

POINTS FAIBLES

- × **Planification insuffisante des sites.** La planification improvisée des sites, l'absence de normes de planification des sites et le manque d'équipes techniques possédant les qualifications adéquates ont entraîné divers problèmes sur de nombreux sites, y compris un accès non équitable aux installations WASH, un manque d'accès routier et de coupe-feu adéquats, des problèmes de drainage de l'eau et un manque de zones de cuisine bien conçues.
- × **Aide aux familles d'accueil.** L'approche initiale consistant à assister sur place les déplacés internes qui vivaient dans des familles d'accueil a échoué. Une analyse des différentes options d'aide en matière d'abris menée plus tôt dans le cadre du projet aurait pu déboucher sur une nouvelle approche permettant d'apporter une aide dans ces contextes et d'éviter que les personnes concernées ne soient contraintes de se réinstaller sur des sites des déplacés internes.
- × **La conception des abris pose problème sur le plan de la durabilité.** Compte tenu de la nature prolongée des déplacements, d'autres modèles d'abris construits avec davantage de matériaux disponibles localement auraient pu se solder par une intervention plus efficace.
- × **Des problèmes liés à l'acquisition internationale et régionale des matériaux ont retardé les activités en matière d'abris.** L'infrastructure routière est en très mauvais état et tout type de transport, en particulier pendant les périodes de pluie, est difficile. Ces facteurs doivent être pris en considération lors de la planification du projet, en particulier lors de l'estimation des délais de livraison des matériaux acquis à l'étranger par rapport à la production et à l'acquisition locales de matériaux de construction.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- **Il est impératif d'investir dans des équipes techniques possédant des capacités de planification de site** qui puissent mener une analyse poussée du terrain et procéder à la planification du site dans les phases initiales du projet pour assurer la mise en place d'établissements adaptés, durables et sûrs offrant un accès équitable aux infrastructures et aux services.
- **Aide aux communautés d'accueil.** Il est nécessaire d'analyser plus avant comment mieux aider les communautés d'accueil dans le cadre des programmes en matière d'abris, par exemple en ce qui concerne les avantages économiques et marchands qu'apporteraient différentes approches d'aide en matière d'abris destinée aux déplacés internes.
- **Durabilité de l'intervention en matière d'abris.** L'intervention en matière d'abris menée dans l'est de la RDC est l'occasion de remettre en question les interventions habituelles en matière d'abris humanitaires et d'étudier la manière dont il serait possible de procéder en repensant les interventions classiques en matière d'abris et en planifiant des solutions d'abri à plus long terme et durables.